

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA PEINE CAPITALE

LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que, fort de sa majorité, le gouvernement a l'intention de forcer la tenue d'un référendum sur les questions constitutionnelles et étant donné qu'il semble avoir adopté le principe du référendum, je propose, appuyé par le député de Halton (M. Jelinek):

Que le gouvernement s'engage à tenir un référendum sur la peine capitale afin que les Canadiens puissent faire connaître leur opinion à ce sujet.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE DE METTRE EN ŒUVRE LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné la recrudescence d'incidents graves survenus dans les pénitenciers fédéraux du Canada au cours des derniers mois, notamment des prises d'otages et des morts violentes qui culminent avec la malheureuse affaire actuellement en cours à Dorchester, et étant donné que le gouvernement libéral n'a pas mis en vigueur bon nombre de recommandations importantes du rapport unanime du sous-comité parlementaire des pénitenciers, qui a jugé que le régime carcéral canadien était en état de crise, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre demande au solliciteur général d'appliquer prioritairement toutes les recommandations du rapport du sous-comité spécial des pénitenciers au Canada et de mettre sur pied un comité spécial de la Chambre afin de déterminer les raisons de ce regain de tension dans les prisons fédérales canadiennes avant que ne surviennent d'autres flambées de violence et, éventuellement, d'autres décès.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE REJET DES DEMANDES D'ABANDONNER DES VOIES FERROVIAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que la Commission canadienne des transports a rejeté en 1979 les demandes du CN et du CP d'abandonner les tronçons de ligne ferroviaire entre East Coulee et Rosedale d'une part, et entre Kneehill et Carbon d'autre part, et étant donné que les demandes réitérées de nos sociétés ferroviaires d'abandonner ces tronçons découragent les industries qui voudraient s'installer dans ces régions, je propose, avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Qu'une fois qu'une société ferroviaire a vu refuser sa demande d'abandonner un tronçon de ligne ferroviaire, elle ne puisse pas la représenter avant au moins cinq ans, sinon dix.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

LA NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD DE FINANCEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Je prie les deux autres leaders à la Chambre de bien vouloir m'excuser de ne pas les avoir déjà saisis de la chose.

Étant donné que tous les députés adhèrent au principe du bilinguisme et favorisent sa diffusion, sans doute désirent-ils tout faire ce qu'ils peuvent pour assurer, sinon accroître, le financement de l'enseignement de la langue seconde. Étant donné que l'enseignement de la langue seconde est la clé du bilinguisme au Canada, que nous vivons des moments historiques, et que l'aide financière du gouvernement fédéral à l'enseignement de la langue seconde a été réduite l'année dernière de 200 à 170 millions de dollars, je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):